SSP
ENSEIGNEMENT
LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

RENTRÉE 2017
IL EST URGENT D'AGIR !

№43 SEPTEMBRE 2017

Comme l'actualité le met en lumière depuis plusieurs années, les conditions de travail des enseignant-e-s sont de plus en plus dégradées. Le SSP-Enseignement, qui dénonce année après année cette situation inacceptable, attend donc des mesures urgentes de la part de l'employeur public, ces mesures doivent limiter la pénibilité de l'enseignement et permettre un allégement des tâches administratives. Dans ce cadre, il relève avec satisfaction la volonté de la nouvelle Cheffe du DFJC de faire une priorité du soutien au démarrage de projets socio-éducatifs dans les établissements scolaires. Il est donc temps que de véritables projets socio-éducatifs qui répondent aux besoins des enseignant-e-s puissent exister : il en va de la qualité du travail en classe, mais aussi de la santé des enseignant-e-s. Par ailleurs, si l'existence de tels projets est à nos yeux indispensable dans de très nombreux établissements de l'école obligatoire, cette question ne doit pas non plus être évacuée au niveau postobligatoire".

VG : ADAPTATIONS NÉCESSAIRES. Le SSP est aussi satisfait de voir émerger une nouvelle dynamique autour des nécessaires adaptations de la Voie générale (VG) créée par la LEO. Les difficultés auxquelles font face quotidiennement les enseignant-e-s et leurs élèves dans la voie générale de la scolarité obligatoire requièrent en effet que de sérieuses réformes soient décidées et mises en œuvre. Ces adaptations sont certes bienvenues mais ne sont pas appliquées dans de nombreux établissements et doivent être suivies d'un vrai changement de paradigme visant à clairement soutenir le travail des enseignant-e-s. Le système ne peut continuer à parier sur un investissement de leur part au-delà des limites.

EFFECTIFS : TOUJOURS TENDU. Par ailleurs, le SSP reste attentif à la situation tendue dans le postobligatoire où l'enchaînement de mesures urgentes visant à pallier l'augmentation du nombre d'élèves ont souvent des effets collatéraux : effectifs parfois trop élevés (particulièrement dans les gymnases), émergence d'établissements mammouths et surcharge administrative. Pour la prochaine rentrée, les effectifs des classes semblent légèrement en baisse, ce qui est une bonne nouvelle du point de vue des conditions de travail. Nous ne pouvons que nous en réjouir, tout en sachant qu'il n'y a aucune garantie que cette tendance perdure lors des rentrées suivantes. Sans oublier que le nombre d'élèves dans les classes reste élevé.

NOMBREUX DOSSIERS EN SUSPENS. Finalement, notre syndicat tient à s'engager activement afin d'obtenir un réel allègement des tâches administratives dans tous les secteurs et une mise en œuvre adéquate de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). Le SSP salue également la perspective d'un enseignement "humaniste" souhaitée par Cesla Amarelle, perspective toujours défendue et portée par le SSP-Enseignement. Une partie des mesures annoncées par le DFJC aujourd'hui répondent à une série de demandes urgentes transmises par le SSP – Enseignement lors d'une rencontre avec la conseillère d'Etat et tenue au début du mois de juillet à l'initiative du SSP.
Pour le surplus, ce dossier contient des éléments plus détaillés sur les points évoqués.

ssp vaud

Projets socio-éducatifs

UN BON DÉBUT

Le SSP-Enseignement a obtenu le soutien du DFJC au démarrage de projets socio-éducatifs dans lesquels les enseignant-e-s joueront un rôle central.
Le SSP-Enseignement est fortement attaché à une école qui ne laisse ni des élèves sur le bord du chemin ni des enseignant-e-s démunis. En effet, les élèves en rupture mettent en péril leur propre cursus scolaire et influent souvent négativement sur le travail d'apprentissage de la classe. Dans de tels cas, les enseignant-e-s se retrouvent bien trop souvent peu ou pas soutenus pour gérer des situations complexes qui viennent ainsi s'ajouter à leurs tâches pédagogiques "classiques". Il est donc temps qu'existent de véritables projets socio-éducatifs. Ces projets doivent être encouragés et soutenus par le DFJC, notamment par la mise à disposition de moyens adaptés, en particulier financiers (une "enveloppe") dédiés spécifiquement à cet usage. Par ailleurs les enseignant-e-s doivent pouvoir être impliqué-e-s dès le début des projets et participer à leur processus de validation au sein de l'établissement.
Le SSP-Enseignement demande depuis de nombreux mois, et tout dernièrement dans un courrier adressé à la Cheffe du DFJC, Cesla Amarelle, une véritable politique socio-éducative dans les établissements scolaires ; il se réjouit donc que cette dernière place parmi ses priorités des mesures allant dans ce sens et du démarrage de six premiers projets. Les 0.5 EPT attribués aux établissements choisis "hors enveloppe" et le suivi de monitorage annoncé par le DFJC ce jour vont dans la direction que nous demandions de même que l'importance attribuée au fait que ces projets soient discutés en conférence des maîtres.
C'est une première étape importante, mais notre syndicat veillera à ce que d'autres projets puissent démarrer le plus vite possible. En effet, au vu des difficultés rencontrées par ces élèves en manque de repère, l'impact que cela a non seulement individuellement mais également sur les autres élèves et la pénibilité significative que cela implique pour leurs enseignant-e-s, cette phase pilote devra offrir des outils à l'ensemble des établissements.
L'existence de tels projets est indispensable à l'école obligatoire mais est également nécessaire au niveau postobligatoire. En effet, de nombreux élèves des gymnases et écoles professionnelles font aussi face à de graves difficultés qui peuvent impacter fortement sur leurs chances de réussite scolaire, mais également sur le climat de travail de l'ensemble d'une classe ou sur le lieu d'apprentissage. Les conditions de travail des enseignant-e-s sont également en jeu. Il paraît donc important d'initier aussi une réelle réflexion de fond dans ce secteur.

Activités accessoires

LA DGEP REVIENT EN ARRIÈRE

Le SSP-Enseignement a dû, une nouvelle fois, intervenir au sujet des activités accessoires. Fin 2015, nous dénoncions auprès de la Cheffe du DFJC une "traque aux activités accessoires" totalement incompatible avec les dispositions en vigueur et avions alors obtenu que la DGEP agisse auprès des directrices et directeurs pour faire cesser les abus constatés. Nous avions également obtenu un début de discussion sur cet objet avec la DGEP, jamais finalisée ni même poursuivie à ce jour. C'est donc avec une certaine surprise que nous avons appris par l'un-e de nos membres l'existence d'une nouvelle disposition (DLEES 34.9). Celle-ci, valable dès le 13 avril 2017 pour les enseignant-e-s du postobligatoire uniquement, avait été édictée à la seule initiative de la DGEP. Les syndicats, eux, n'ont à aucun moment été consultés sur cette nouvelle disposition ni même d'ailleurs informés de son existence.
Le SSP-Enseignement ne peut accepter ce genre de procédé, malheureusement pas exceptionnel à la DGEP. C'est pourquoi il a adressé, fin juin 2017, un courrier à la présidente de la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH), Nuria Gorrite, pour demander le retrait immédiat de cette directive. Nous y rappelions notamment l'existence des directives LPers (51.1 et DT 51.3), valables pour tou-te-s les employé-e-s de l'Etat, négociées, elles, avec les organisations syndicales. Nous avons été entendu-e-s. C'est ce que confirmait, le 15 août dernier, un courrier, par ailleurs assez nébuleux, du Directeur général, S. Bez, adressé aux Directrices et Directeurs du postobligatoire et par elles/eux aux enseignant-e-s. Nous attendons donc que la DGEP s'en tienne désormais au cadre légal.
Le SSP- Enseignement accompagnera toute personne qui rencontrerait des problèmes avec de futures décisions individuelles inopportunes... nous avons une confiance limitée dans la DGEP.
Relisez notre mode d'emploi sur les activités accessoires sur notre site.

LE SSP-ENSEIGNEMENT A RÉPONDU À LA CONSULTATION PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DES BASES LÉGALES ECG.

RETROUVEZ SA RÉPONSE SUR LE SITE DU SSP VAUD.
HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH

GT-LEO : STOP AUX TERGIVERSATIONS

Dans la continuité de ce qui a été annoncé lors de la conférence de presse de rentrée du DFJC, une réunion du GT-LEO a été convoquée lors de la semaine de la rentrée. Le changement de cheffe de département a impliqué deux évolutions par rapport au dispositif qui prévalait précédemment.

D'une part, un élargissement du périmètre du GT, qui passe de la problématique de la VG à celle de la LEO dans son ensemble. D'autre part, une implication directe de la cheffe du DFJC dans le travail du GT. Le SSP-Enseignement souhaite que ces changements soient suivis d'effets concrets rapides pour trouver des solutions à des situations souvent intenables dans les établissements.

Les adaptations de la VG mises en place pour la rentrée 2017 (fusion de l'option de renforcement, de l'AMP et de la gestion de classe dans un cours de "Formation générale", assouplissement des conditions pour dispenser un élève d'allemand et possibilité d'organiser les classes sur la base d'un cours à niveaux) sont bienvenues. Malheureusement, elles ne sont pas appliquées dans de nombreux établissements. Elles doivent être complétées par d'autres adaptations basées sur un vrai changement de paradigme visant à clairement soutenir le travail des enseignant-e-s. Le système ne peut continuer à parier sur un investissement de leur part au-delà des limites. Cesla Amarelle a communiqué sa volonté de prendre en main ce dossier et d'apporter des réponses rapidement aux difficultés rencontrées par les élèves et les enseignant-e-s. Cette volonté politique affichée constitue un bon signal pour le SSP-Enseignement qui a profité de la première réunion du GT LEO pour demander l'intensification de l'adaptation du système et la prise en compte des problèmes des autres secteurs. Il n'y a pas que la VG qu'il faut soigner. Mais le syndicat poursuivra son engagement pour qu'il se concrétise et pour permettre que les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des collègues soient enfin au minimum acceptables.

Pour la VG, le SSP demande notamment le dédoublement d'une période d'anglais de la 9e à la 11e, la mise en place de la 33e période pour le français en 10e et 11e et une adaptation de la formation des enseignant-e-s. Le SSP demande aussi des mesures visant à soutenir les enseignant-e-s des premières années dans l'encadrement et la détection des situations particulières.

Plus globalement, pour l'école obligatoire, le SSP demande l'ouverture de trois chantiers : une simplification du Cadre général de l'évaluation, un allégement significatif de toutes les tâches administratives non pédagogiques (suivi des absences, encaissement, élaboration des dossiers,…) et un plan pour lutter contre la pénibilité et améliorer les conditions de travail. Cela passe notamment par la mise sur pied de mesures socio-éducatives.

Le 24 septembre, je vote **2x NON** À LA RÉFORME DES RETRAITES PV 2020

NON À LA HAUSSE DE L'ÂGE DE LA RETRAITE

NON À LA BAISSE DES RENTES

NON À LA HAUSSE DE LA TVA

BRÈVES SYNDICALES

GYMNASES - EFFECTIFS

Dans les gymnases, les effectifs des classes semblent légèrement en baisse cette année, ce qui est une bonne nouvelle du point de vue des conditions de travail.
Cette nouvelle réjouissante ne doit pas pour autant masquer le fait que le nombre d'élèves dans les classes reste important et que la situation risque fort de se péjorer pour les prochaines rentrées. La poursuite de la construction de nouveaux gymnases - et dans cette attente, de structures temporaires - reste plus que jamais nécessaire. Par ailleurs, le SSP-Enseignement rappelle qu'il s'oppose à la création d'établissements dont la taille excessive ne permettrait pas d'assurer un encadrement pédagogique et administratif de qualité, rendant aussi nettement plus difficile les conditions de travail des enseignant-e-s et fragilisant encore un peu plus une situation déjà tendue. Dans ce contexte, la nécessité d'une séparation totale et donc également directoriale des gymnases de Renens et Provence s'impose. Le SSP-Enseignement accueille ainsi comme une première étape bienvenue la récente mise au concours des postes de directeurs de ces établissements. Celles-ci vont dans le sens des revendications des collègues des établissements concernés, revendications accompagnées tout au long du processus par le SSP.

TÂCHES ADMINISTRATIVES - STOP !

La pénibilité accrue du travail des enseignant-e-s est également due aux très nombreuses tâches administratives auxquelles ils sont contraints, en particulier celle de la gestion du suivi des absences des élèves.
Il est temps que des mesures concrètes soient prises pour simplifier et alléger le travail quotidien des enseignant-e-s mais aussi celui des secrétariats et des directions. Les enseignant-e-s doivent pouvoir se consacrer principalement à l'enseignement, mais il ne s'agit pas de le faire au prix d'une augmentation de la surcharge des secrétariats d'établissement, c'est pourquoi des améliorations, notamment informatiques, sont urgentes !

LPS ET AIDES À L'INTÉGRATION

Le jugement du Tribunal fédéral permet maintenant d'envisager une mise en œuvre de la LPS. Le SSP est toutefois particulièrement inquiet suite à la lecture de l'avant-projet mis en consultation.
Celui-ci frappe en effet par une densité réglementaire que le SSP juge beaucoup trop importante risquant ainsi de menacer la mise en œuvre de la loi. Il appelle à remettre rapidement l'ouvrage sur le métier avec la volonté de fluidifier les fonctionnements. Il rappelle aussi que des moyens conséquents devront être débloqués dans ce cadre. Finalement, il espère une application rapide du nouveau statut des aides à l'intégration, pour lequel il s'est beaucoup engagé.

CPEV - NOUVELLE ATTAQUE

Trois ans après l'entrée en vigueur du nouveau plan de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud, qui réduisait les prestations, son conseil d'administration prévoit de devoir prendre de nouvelles mesures, exclusivement à charge des assuré-e-s.
Le rehaussement de deux ans de l'âge de la retraite y figure en pôle position. Les enseignant-e-s ont lutté en 2013 aux côtés de leurs collègues des autres secteurs publics pour défendre leurs conditions de retraite, le SSP les soutiendra à nouveau pour combattre de telles mesures. Les conditions de travail dans l'enseignement, comme dans l'ensemble du service public, se sont suffisamment détériorées pour ne pas exiger encore deux ans de travail supplémentaires.

INFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

☐ **JE SOUHAITE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SSP-ENSEIGNEMENT**
☐ **JE SOUHAITE ADHÉRER AU SSP-ENSEIGNEMENT**

Nom
Prénom
Rue et n°
Localité
Téléphone
Lieu de travail

À renvoyer à : SSP Région Vaud - case postale 1324 - 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch

REDACTION

Cora Antonioli, Julien Eggenberger, Laurent Vulliamy, Raphaël Ramuz, Comité SSP-Enseignement

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
AVENUE RUCHONNET 45
CASE POSTALE 1324
1001 LAUSANNE
T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19
VAUD@SSP-VPOD.CH

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettre d'informations et trouver les prises de position du SSP :
HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH
FACEBOOK : SYNDICAT SSP VAUD